

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET PRATIQUES

PUBLICS CONCERNÉS

Assistant maternel agréé par le Département

Salarié du particulier employeur : assistant de vie, employé familial, garde d'enfant à domicile

DROIT A LA FORMATION ET CONDITIONS

Les salariés du particulier employeur et les assistants maternels peuvent utiliser jusqu'à 58h du Plan de développement des compétences par année civile, soit sur leur temps de travail/accueil, soit hors temps de travail/accueil. Les salariés du particulier employeur peuvent suivre, également, des relais assistants de vie RAVie.

Par délégation de l'APNI (Association Paritaire Nationale d'information et d'innovation pour la mise en oeuvre des garanties sociales des salariés), à IPERIA (marque Certification et Compétences), les rémunérations (allocation de formation et/ou salaire) et frais annexes à la formation seront remboursées par virement sur votre compte ou par chèque.

Renseignez-vous auprès d'ERGOLOGIC ou sur <https://www.iperia.eu>

PRÉ REQUIS, MODALITÉS D'ACCÈS

Être salarié du particulier employeur, avoir un employeur facilitateur ou porteur.

Les formations peuvent être annulées en cas d'effectif insuffisant : moins de 10 personnes

OBJECTIFS

Se professionnaliser

Acquérir de nouvelles compétences

Échanger sur son métier

Mutualiser et partager des pratiques

CONTENU DES FORMATIONS

Un programme de formation par semestre, complété de fiches détaillées pour chaque module sur le site : www.iperia.eu

MÉTHODE MOBILISÉE ET MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Production de nouvelles connaissances à partir des savoirs investis et de l'expérience des participants dans leur activité.

Dans la mesure du possible, les formations se déroulent dans des salles conviviales, équipées et à proximité des lieux de travail et de vie des participants.

PROGRAMMATION :

En appui à l'offre nationale de formation Iperia, ERGOLOGIC propose une programmation par semestre. Des formations peuvent se mettre en place à la demande.

ACCÈS AUX FORMATIONS

Fiche de préinscription, réunion d'information collective, site internet...

Bulletin d'inscription et pièces obligatoires à compléter et signés par l'employeur et le salarié à remettre 30 jours avant le début de la formation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION DE FORMATION

En amont de la formation,

- Le formateur peut proposer un entretien individuel ou collectif, qui vise à prendre connaissance des savoirs- savoirs faire du ou des participants, en amont de la formation. Cette modalité peut éventuellement se faire à distance.
- Le formateur interroge le groupe sur les connaissances de chacun concernant la thématique. Il peut proposer un questionnaire, un quizz, et à minima un auto positionnement amont puis aval, etc.

En fin de formation,

- Le formateur pourra revenir sur :
 - les documents remis en début pour mesurer les apprentissages, les compétences acquises.
 - les études de cas et les mises en situation permettent tant aux participants qu'au formateur d'évaluer l'utilisation des compétences en situations professionnelles.
- Le formateur s'assure
 - de l'acquisition des connaissances individuelles et collectives (questionnaire nominatif + auto-positionnement aval.)
 - que le questionnaire de satisfaction en ligne soit rempli en fin de dernière séance
- Une attestation de fin de formation sera envoyée au participant ainsi qu'une fiche pour son passeport professionnel

PASSERELLES POSSIBLES :

Les modules suivis permettent l'accès à la certification de titres professionnels "Assistant Maternel / garde d'enfants", "assistant de vie", "employé familial" inscrit au RNCP. Contact : www.iperia.eu

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP :

Les salles de formation et les espaces de vie sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Pour toute information concernant les adaptations de nos formations aux personnes en situation de handicap, contacter les référents handicap (Alpes de Haute Provence : Eric Agate 06 63 40 17 54 - Hautes-Alpes: Florence Abdelli 06 15 38 25 78)